



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Protocole sanitaire dans les écoles

Question au Gouvernement n° 4666

#### Texte de la question

#### PROTOCOLE SANITAIRE DANS LES ÉCOLES

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle Victory.

**Mme Michèle Victory.** Pour la quatrième fois de l'après-midi, une question s'adresse au ministre de l'éducation nationale, ce qui démontre combien notre inquiétude est grande. Oui, elle a été préparée, tout comme vos réponses : c'est la règle du jeu.

C'est avec une certaine consternation que les personnels éducatifs ont découvert votre protocole sanitaire la veille de la rentrée, ou du moins les échos qu'ils en ont eus, étant donné que vous avez jugé préférable d'informer la presse payante avant les enseignants – cela a été rappelé par tous les groupes.

Les dispositions annoncées ne reprennent bien sûr aucune des demandes formulées par les principaux intéressés, à savoir le report de la rentrée, une campagne vaccinale auprès des enseignants, la distribution de masques FFP2, des tests massifs au sein des écoles – car si nous sommes peut-être les champions des tests, nous ne le sommes pas de l'accompagnement des familles et des directeurs d'école dans ce casse-tête épouvantable –, et la généralisation des capteurs de CO2.

À la place, vous prévoyez la distribution d'autotests, alors que les pharmacies s'inquiètent de la saturation de leurs officines, des risques de mauvaise utilisation et de leur fiabilité, et le recours aux enseignants retraités pour remplacer au pied levé les professeurs malades. Nous attendons de voir le résultat de ces choix, mais nous nous demandons bien comment des personnes à risque, si elles ne sont pas elles-mêmes contaminées ou cas contact, pourront assurer la continuité pédagogique que nous voulons toutes et tous ici.

En effet, avec un taux d'incidence record chez les 6-17 ans, frôlant les 800 cas pour 100 000 personnes, nous nous interrogeons sérieusement sur la possibilité même d'assurer les enseignements. Selon l'outil CovidTracker, dans un département comme l'Ardèche, où le taux d'incidence est de 1 434 cas – soit la taille d'un grand collège – pour 100 000 habitants, si 180 personnes sont réunies, le risque de contamination s'élève à 100 %. Où est donc la logique ?

Le variant omicron ne provoque pas l'absentéisme des personnels – les mots ont un sens –, mais bien l'incapacité de ces derniers à enseigner, à encadrer, à participer au bon déroulement de la vie des écoles... (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

**M. le président.** Chère collègue, je dois vous couper la parole.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.** Non, madame la

députée, ma réponse n'est pas écrite à l'avance : j'ai trop de respect pour vous pour ne pas d'abord écouter, avant de donner une réponse adaptée. Le respect réciproque serait d'écouter mes réponses et d'ajuster votre question en conséquence, car il est vrai que j'ai déjà répondu trois fois sur ce sujet. Je le redis donc, répéter un mensonge n'en fait pas une vérité. (*Exclamations sur les bancs des groupes SOC et GDR.*)

**Mme Sylvie Tolmont.** Ça va, maintenant !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre**. Dimanche dernier, il est évident que les informations ont été données gratuitement, et d'ailleurs de manière beaucoup plus précise, dans une communication interne en même temps qu'elles étaient communiquées aux familles dans une communication externe. C'est la réalité et n'importe qui peut le vérifier. Je sais qu'on se plaît à créer des polémiques : on a trouvé celle-ci.

Pourquoi certaines précisions ont-elles été données la veille pour le lendemain ? Je l'ai dit tout à l'heure mais, une fois encore, vous pourrez essayer d'en faire une polémique. Les grandes lignes de la rentrée avaient été exposées auparavant et, surtout, les choses à faire dans les écoles le lundi matin n'étaient pas différentes de ce qui avait cours avant les vacances.

Notre politique a permis d'ajuster en permanence le protocole aux réalités. Ainsi l'avons-nous fait évoluer en décembre dernier, de sorte que le nombre de tests réalisés sur les enfants a été multiplié par plus de six. Le ministre de la santé l'a rappelé, la politique de tests de la France nous honore, eu égard au nombre réalisé. Ils concernent désormais les enfants, ce qui nous permet d'endiguer la maladie.

Deuxième réussite collective française : nous sommes l'un des pays où les élèves de 12 à 17 ans sont le plus vaccinés – à hauteur de 80 % – : c'est l'un des grands facteurs de protection de l'enseignement secondaire depuis le début de la pandémie.

La distribution de masques, qui relève de la responsabilité de l'État employeur, se déroule également depuis le début de l'épidémie au moyen d'une logistique très importante, étant donné que nous alimentons en permanence 60 000 points de retrait.

Oui, il y a une politique de masques. Oui, il y a une politique de tests. Quant aux capteurs de CO2 auxquels vous avez aussi fait référence, je rappelle qu'ils relèvent de la compétence des collectivités locales.

**M. le président.** Veuillez conclure, monsieur le ministre.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre**. Je suis d'ailleurs surpris que certaines mairies de votre couleur politique n'en aient toujours pas acheté. Il existe un fonds d'État pour les soutenir si elles rencontrent des difficultés budgétaires. (*Mme Sylvie Tolmont proteste.*) Ne faisons donc pas de polémique...

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Victory](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4666

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et sports

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [5 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 janvier 2022](#)